



Jacques FLATIN
14, avenue Jean Moulin
91430 IGNY
Tél. 07 61 18 49 01
Email : jacques.flatin@gmail.com

Membre de la FNPPSF
Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France
Membre du CRPLPL
Comité Régional des Pêcheurs de Loisir du littoral des Pays de la Loire
Site : www.maupas-plaisanciers.com

INFO NOVEMBRE 2012

MAUPAS PLAISANCIERS

LE MOT DU PRESIDENT

En premier lieu je remercie tous ceux qui m'ont encouragé à poursuivre mes actions. Aujourd'hui après une nouvelle réunion en Mairie je reviens vers vous avec plus d'optimisme.

Les travaux d'aménagement de la cale du Maupas sont toujours d'actualité. Les autorisations attendues de la DDTM se profilent à l'horizon. Ainsi les travaux pourraient débutés avec une fin de réalisation qui devrait être prévue pour fin juin 2013. Pour répondre aux exigences de la DDTM, l'ancienne cale sera conservée dans ses fonctions actuelles et sera doublée d'une seconde cale dans les conditions proches du profil déjà annoncé.

Il en découlera une modification des emplacements des parkings voitures et remorques. Ce dernier devant offrir plus de places.

Pour répondre à la seconde exigence de la DDTM, annonce brutale de la suppression d'un nombre important de mouillages dans l'Anse du Maupas, l'action menée par Monsieur le Maire vers les responsables de ce service permet de penser que cette exigence sera atténuée :

- L'AOT relative aux mouillages serait prolongé pour une période de 3 ans dans sa rédaction primitive.
- Suppression des mouillages inexploitable en raison de leur ensablement avec récupération du sable pour re-profiler la dune devant le plan d'eau.
- Création d'une zone « tampon » pour préparer la mise en place d'un port à sec avec gestion d'un intervenant privé recruté par appel d'offre. Un candidat s'est déjà manifesté. Une trentaine de mouillage serait ainsi naturellement supprimés.
- Une nouvelle gestion des mouillages (location de durée plus courte) serait offerte avec chaîne et bouée fournies par la commune. Elle pourrait concerner 20 mouillages.
- Création d'un service assuré par la commune pour effectuer des navettes pour transporter capitaine et passagers de la cale jusqu'aux bateaux. L'employé dévolu à cette mission aura également la charge de surveiller l'utilisation des mouillages.
- Nouvelle définition des tâches confiées au personnel de la capitainerie avec une présence sur zone accrue et imposée avec régulation des usagers des « jets skis »

Ces nouveaux services seront optionnels et feront l'objet de remises tarifaires particulières aux plaisanciers tranchais qui pourront justifier d'une taxe d'habitation payée sur la commune de La Tranche sur mer. Il ne sera plus possible de louer un corps-mort sans l'utiliser.

Dès que la commune sera propriétaire de l'estacade une demande sera effectuée auprès du bureau d'étude concepteur de l'ouvrage pour envisager la création d'un escalier à trois niveaux destinés aux embarquements et débarquements de passager. Cette nouvelle structure, sous réserve des autorisations nécessaires, serait située coté bâbord de l'embarcadère et serait mise en service en 2014.

Ces infos vont dans le bon sens. Sans doute aurez-vous des commentaires et propositions à formuler. N'hésitez pas à m'adresser vos réflexions qui me permettront de mieux défendre les intérêts des plaisanciers.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé dès que possible sur l'avancement de ces dossiers dont l'aboutissement demeure l'action prioritaire de notre Association.

Bien cordialement.

Jacques FLATIN
07 61 18 49 01

LE MOT DU SECRETAIRE

La semaine dernière votre association vous a fait part de 3 nouvelles importantes en provenance de la Municipalité :

- Volonté de créer un port à sec à La Tranche sur mer avec stockage des bateaux dans un lieu isolé,
- Mettre une navette en place entre la plage et les bateaux- Ceci sans nous parler des horaires et des couts,
- Avouer l'impossibilité de mettre en place un embarquement et débarquement sécurisé faute de volonté affirmée depuis 5 ans.

Hier la FNPPSF communique le journal officiel en direct du ministère de l'écologie.... qui donne la taille des poissons pour les saisons à venir.

On peut constater que la taille du bar franc passe de 36cm à 42 cm en Atlantique alors qu'il passe de 25cm à 30 cm en Méditerranée ???

Jacques Flatin interrogera le Président de la FNPPSF pour connaître les raisons.

On parlait de permis de pêche, puis de quota hebdomadaire de prise, puis de couper la caudale des poissons (en application à ce jour) et maintenant on sort du chapeau l'augmentation des tailles de poissons

Mais bien sûr, cela ne s'applique qu'aux plaisanciers, en sachant bien qu'il est illusoire de penser pouvoir protéger la ressource en bar, **UNIQUEMENT en augmentant la taille de capture des prises par les plaisanciers** et en même temps

- Laisser les professionnels chaluter tout près de nos côtes,
- Laisser les professionnels tendre un maximum de lignes dans tous les sens interdisant de fait le passage des plaisanciers qui pêchent à la traine,
- Ne pas interdire la pêche pendant la période de frai c'est à dire du 15 décembre au 30 avril,
- Ne pas mettre en place des tripodes, véritables refuges à poissons interdisant aux chalutiers de pratiquer une pêche à l'aveugle et favorisant la reproduction,

Quand on voit la rareté du poisson ces dernières années dernière on se demande si ces mesurètes ne servent pas uniquement à dégouter les pêcheurs plaisanciers ???????

Notre discours n'est pas contre l'augmentation de la taille légale, mais plutôt sur le fait que ce soient seuls les plaisanciers qui soient jugés responsables de la raréfaction du poisson.

De plus on se demande pourquoi il y a une différence de traitement entre la Méditerranée et l'Atlantique. Est-ce que les loups se reproduisent à partir de 30 cm en Méditerranée ???

Vu les difficultés grandissantes pour pratiquer notre loisir à la Tranche sur mer et les lois de plus en plus contraignantes sans réels motifs, un ami me disait dernièrement penser à renoncer à son plaisir pour les saisons à venir :

Renoncer au plaisir d'investir dans un nouveau bateau

Renoncer au plaisir de renouveler ses équipements

Renoncer au plaisir de payer sa place au mouillage

Renoncer au plaisir de payer de son gardiennage hivernal

Renoncer au plaisir de payer son assurance bateau annuelle

Renoncer au plaisir de payer l'entretien annuel de son bateau, de son moteur et de sa remorque

Renoncer au plaisir d'acheter des appâts naturels ou artificiels, du matériel de pêche

Renoncer au plaisir de faire le plein de carburant avec des bidons

Renoncer au plaisir de payer l'entretien de son annexe ainsi que l'assurance

Renoncer au plaisir de se faire « mouiller le cul » à chaque embarquement et débarquement

Renoncer au plaisir de voir danser son bateau plusieurs jours sans pouvoir y accéder en fonction du temps ou de la marée

Renoncer au plaisir de participer à la sécurité des manifestations du CNT quand il n'y a pas de vent et que l'on poirote toute la journée

Renoncer au plaisir de prendre moins de 10 bars francs en une année avec la mise en place de la nouvelle réglementation sur les tailles

Mais heureux de participer au développement économique de la commune de La Tranche sur Mer qui compte 14 km de côte.

Vous avez bien compris que ceci n'est qu'un scénario de fiction et que toute ressemblance avec une personne ayant existé ou devant exister ne serait que pure coïncidence.

Concernant ces 2 informations je fais une amère réflexion.

Notre association se comporte seulement comme un relais d'information et de constat et non comme un acteur du changement. Cela tient peut être compte du caractère saisonnier de notre loisir, de l'éloignement de nos membres et de notre organisation. Ne faut-il pas en attendre beaucoup plus ?

Chaque adhérent aura le loisir de méditer ces informations et les conséquences sur la pratique de son loisir.....faites nous part de vos remarques à ce sujet par email car à cette époque de l'année nos effectifs sont un peu dispersés et le lieu de rencontre à l'embarcadère est un peu désert.

Informations générales

Pour l'instant depuis une semaine il fait frais mais sec et ensoleillé sur la côte vendéenne.

Tous les bateaux étaient sortis de la zone du Maupas au 1^{er} novembre.

Pour les pêcheurs le mois d'octobre a été au même niveau que l'ensemble de la saison c'est à dire médiocre avec peu de sorties en mer et encore moins de prises.

On a l'hiver pour réfléchir individuellement à la manière d'envisager la prochaine saison.

Personnellement je vais bientôt aller prendre mes quartiers d'hiver en Normandie.

A bientôt

Daniel

PS. En dernière minute notre Président commente les dernières décisions de la municipalité à laquelle il est associé. Cela va dans le bon sens.

Même si on ne parle pas clairement de la sécurité des embarquements, de la logistique de fonctionnement, tant pour le port à sec que pour le bateau-voiturage, ni de coûts.

Il y a encore à travailler..... !

De plus j'ai aussi fait remarquer qu'il faudrait prévoir un habillage tant esthétique que pratique sur le côté de la cale initiale pour protéger les annexes quand on rentre dans la cale et quand on met ou sort nos bateaux en début et fin de saison.

À suivre étape par étape.

N'hésitez pas à vous intéresser en masse au déroulement du projet.